

(N° 153.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1922

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Hygiène, chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à l'établissement des listes électorales de la Calamine.

(Voir les n^{os} 140, 169 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 11 juillet 1922.)

Présents : MM. DUFRANE, f. f. président ; RYCKMANS, ASOU
et MAHIEU, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi relatif à l'établissement des listes électorales de la commune de la Calamine fait passer cette commune du régime provisoire où elle se trouvait depuis le 15 septembre 1919, sous le statut électoral qui régit les autres communes belges.

La Commission vous propose, à l'unanimité, l'adoption de ce projet.

Le Rapporteur,
M. MAHIEU.

Le Président,
DUFRANE.